



**VILLE DE LOUVIGNE DU DESERT**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**REUNION DU 13 JUIN 2016**

République Française  
Département d'Ille et Vilaine

**Nombre de Conseillers** : en exercice 27      **présents ou représentés** : 26      **votants** : 26

**Date de convocation** : 6 juin 2016

L'an deux mil seize, le 13 juin à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre OGER, Maire.

**Etaient présents** : M. OGER Jean-Pierre ; M. GOUPIL Jean-Paul, Mme LEE Isabelle ; M. CHAUVEL Raymond ; Mme MOREL Monique ; M. VEZIE François ; M. LEBANSAIS Rémy, Mme DAUGUET Simone ; M. COSTENTIN Joseph ; Mme COQUELIN Marie-Germaine ; Mme LE GLEHUIR Jocelyne ; M. BOULIERE Daniel ; M. GUERIN Jean-Pierre ; M. COUASNON Michel ; Mme MICHEL Sylvie ; Mme JOURDAN Christelle ; Mme NOEL Marie-Laure ; M. LECHEVALIER Arnaud ; Mme GUILLOUX Christèle ; Mme FOUILLARD Stéphanie ; Mme ROINET Céline ; Mme LAMBERT Céline.

**Absents excusés** : M. TABUREL Norbert ; M. GUERIN Jérôme ; M. GUERIN Romuald ; Mme LESERVOISIER Flavie ; M. MOREL Sylvain ;

**Pouvoirs** : Monsieur TABUREL Norbert donne pouvoir à Madame FOUILLARD Stéphanie ;  
Monsieur GUERIN Jérôme donne pouvoir à Monsieur OGER Jean-Pierre ;  
Monsieur GUERIN Romuald donne pouvoir à Monsieur COSTENTIN Joseph ;  
Madame LESERVOISIER Flavie donne pouvoir à Madame JOURDAN Christelle.

**Monsieur OGER Jean-Pierre déclare la séance ouverte.**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (Article L 2121-15), Monsieur CHAUVEL Raymond a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.**

**EUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2016**  
**COMPTÉ RENDU**

**FINANCES**

**2016-05-058 - SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 2016**

**RAPPORTEUR : JP. GOUPIL**

**EXPOSE**

Monsieur le Maire adjoint aux finances rappelle que pour les besoins de financement des investissements 2016, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 420 000,00 euros.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales proposées par le Crédit Agricole, et après en avoir délibéré,

**DÉCIDE A L'UNANIMITE**

**Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt**

**Montant du contrat de prêt : 420 000,00 EUR**

**Durée du contrat de prêt : 12 ans**

**Objet du contrat de prêt : financer les investissements 2016**

**Tranche obligatoire à taux fixe**

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

**Montant : 420 000,00 EUR**

**Versement des fonds : A la signature du prêt, le délai de déblocage est de 3 mois.**

**Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,10 %**

**Base de calcul des intérêts: mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours**

**Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle**

**Mode d'amortissement : constant**

**Remboursement anticipé : remboursement anticipé possible à chaque échéance contre paiement d'une indemnité sur le capital remboursé par anticipation.**

**Commission**

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

**Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire**

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le Crédit Agricole.

**2016-05-059 - BILAN DU RESTAURANT SCOLAIRE 2015 – PROPOSITION DE TARIFS POUR L'ANNEE 2016/2017**

**RAPPORTEUR : JP. GOUPIL**

**EXPOSE**

Le bilan du restaurant scolaire de l'année 2015 a été réalisé. La moyenne de fréquentation pour l'année 2015 s'établit à 210 repas / jour. La participation de la commune pour l'année 2015 est de 63 366,86 euros. Elle était de 62 003,29 € en 2014.

**PROPOSITION**

Pour l'année scolaire 2016-2017 la commission finances propose une augmentation de +0,05 euros pour les tarifs de maternelle et d'élémentaire, et de + 0,10 euros pour le tarif adultes.

	2012 / 2013	2013 / 2014	2014 / 2015	2015 / 2016	Proposition
<b>Maternelle</b>	3.00	3.05	3.15	3.20	<b>3,25</b>
<b>Elémentaire</b>	3.65	3.70	3.80	3.85	<b>3,90</b>
<b>Adultes</b>	4.90	5.00	5.10	5.20	<b>5,30</b>

**DECISION**

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

**2016-05-060 - TARIFS DE TRANSPORTS MAYEN VOYAGE**

**RAPPORTEUR : JP. GOUPIL**

**EXPOSE**

En 2014, la société Mayen'voyage a été retenue pour effectuer le transport des enfants au restaurant scolaire, à la salle de sport et à la piscine de Saint Hilaire-du-Harcouët.

**PROPOSITION**

Pour 2016/2017, la société Mayen'Voyage propose les tarifs suivants pour un autocar de 65 places maximum :

<b>OBJET</b>	<b>Mayen'Voyage 2016/2017 (TVA à 10%)</b>
Transport des enfants au restaurant scolaire les lundi, mardi, jeudi et vendredi	71,08 HT 78,19 TTC Par jour
Transport au restaurant scolaire les mercredis	35,53 HT 39,09 TTC Par mercredi
Transport au restaurant scolaire lors des petites vacances : <b>si déplacement le matin ou l'après midi</b>	31,20 HT 34,33 TTC Pour un aller ou un retour par jour
Transport au restaurant scolaire lors des petites vacances : <b>si pas de déplacement le matin ou l'après midi</b>	44,49 HT 48,94 TTC Pour un aller et un retour par jour

Transport de l'école privée à la salle de sports	44,49 HT 48,94 TTC Par jour
Transport à la piscine de Saint-Hilaire-du-Harcouët	82,41 HT 90,65 TTC <b>Pour un autocar de 59 places et par séance</b>

**DECISION**

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

**2016-05-061 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

**RAPPORTEUR : JP. GOUPIL**

**EXPOSE**

Le 19 mai 2016, Monsieur LAMER, Trésorier de la commune, a présenté un état des créances irrécouvrables à admettre en non-valeur.

Pour mémoire, il est rappelé qu'en vertu des dispositions réglementaires le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public. Il doit procéder aux diligences nécessaires à cette fin.

Lorsque les procédures engagées n'ont pu aboutir au paiement de ces créances, celles-ci sont déclarées irrécouvrables et font l'objet d'une écriture en perte comptabilisée à l'article « 6541-Créances admises en non valeur » ou « 6542 - Créances éteintes à l'appui de la décision du conseil municipal ».

L'état de ces valeurs au 19 mai 2016 se constitue ainsi :

Nom	Exercice	Prestation	Montant	Motif de la présentation
LANGLOIS Cécilia	2013, 2014	Ordures Ménagères	244,00 euros	Recevabilité d'une procédure de surendettement le 30/06/2015 ; proposition d'effacement de dettes le 17/08/2015 ; ordonnance donnant force exécutoire à l'effacement de dettes le 17/12/2015
POIRIER Florence	2011, 2012, 2013, 2014	Loyers et Ordures Ménagères	6 940,87 euros	Recevabilité de la commission de surendettement le 23/05/2012 ; Orientation vers une procédure de redressement personnel ; décès le 07/10/2014 ; déclaration de renonciation à succession

**PROPOSITION**

**Vu**, les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu**, l'état des créances irrécouvrables présenté par Monsieur LAMER, Trésorier de la commune, joint à la présente délibération ;

**Vu**, la présentation détaillée des titres et produits irrécouvrables par Monsieur l'Adjoint aux finances ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'admettre en non valeur, au compte 6542, les sommes présentées ci-dessus.

**DECISION**

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

**2016-05-062 - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DU BRUIT DANS LE DESERT**

**RAPPORTEUR** : JP. GOUPIL

**EXPOSE**

L'association « Du Bruit dans le Désert », créée en février 2016, s'est fixé pour objet de promouvoir toutes activités culturelles, artistiques ou de loisirs. La première action significative de l'association est l'organisation du « Wadada Festival » qui aura lieu le 17 et 18 septembre 2016 à Louvigné-du-Désert.

Afin d'encourager le lancement de cet évènement les organisateurs sollicitent l'attribution d'une subvention à hauteur de 2 500 euros.

**PROPOSITION**

La commission finances propose d'accorder une subvention de 2 500 euros à l'association du Bruit dans le Désert pour l'organisation du Wadada Festival.

**DECISION**

Monsieur VEZIE François ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

**2016-05-063 - AUTORISATION D'ENCAISSEMENT DES CHEQUES DE REMBOURSEMENT DIVERS**

**RAPPORTEUR** : JP. GOUPIL

**EXPOSE/PROPOSITION**

Il est proposé, en vue de la simplification des procédures administratives, que le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à encaisser tous les chèques de remboursement, y compris à l'occasion de sinistre, émis en faveur de la Commune de Louvigné-du-Désert.

**DECISION**

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

**URBANISME**

**2016-05-064 - CLASSEMENT DE VOIES DANS LE DOMAINE COMMUNAL**

**RAPPORTEUR** : I. LEE

**EXPOSE**

Par délibération en date du 29 février 2016, le Conseil Municipal avait dénommé les deux voies du lotissement du Floret : l'une «rue des Tailleurs de Pierre », et l'autre, « l'allée des Granitiers ».

En vertu de l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière, il convient de classer ces voies et de les incorporer dans le domaine communal comme voies communales.

**PROPOSITION**

La commission d'urbanisme propose au conseil municipal d'accepter l'incorporation des voies citées ci-dessus dans le domaine communal.

**DECISION**

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

**2016-05-065 - LA GESBERTAIS : ACQUISITION D'UNE PORTION DE CHEMIN RURAL PAR M. ET MME MAILLARD JEAN-LUC - RESULTAT DE L'ENQUETE PUBLIQUE**

**RAPPORTEUR : R. CHAUVEL**

**EXPOSE**

Conformément à la délibération du 29 mars 2016, l'enquête publique relative à l'affaire citée en objet a eu lieu du 17 mai au 1er juin 2016 inclus, suivant les dispositions du décret n°76-921 du 8 octobre 1976.

Monsieur GERARD, commissaire enquêteur, a rendu ses conclusions favorables à la vente du chemin, situé à La Gesbertais, au profit de Monsieur et Madame MAILLARD.

Les frais de vacations du commissaire enquêteur seront pris en charge par Monsieur et Madame MAILLARD, pour partie (Décret de 2015).

**PROPOSITION**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De donner une suite favorable au projet de vente décrit ci-dessus, au profit de Monsieur et Madame MAILLARD
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié

**DECISION**

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

**2016-05-066 - LA GUINCHERE DAVY : ACQUISITION D'UNE PORTION DE CHEMIN RURAL PAR M. ET MME BERNARD - RESULTAT DE L'ENQUETE PUBLIQUE**

**RAPPORTEUR : R. CHAUVEL**

**EXPOSE**

Conformément à la délibération du 29 mars 2016, l'enquête publique relative à l'affaire citée en objet a eu lieu du 17 mai au 1er juin 2016 inclus, suivant les dispositions du décret n°76-921 du 8 octobre 1976.

Monsieur GERARD, commissaire enquêteur, a rendu ses conclusions favorables à la vente du chemin, situé à La Guinchère Davy, au profit de Monsieur et Madame BERNARD.

Les frais de vacations du commissaire enquêteur seront pris en charge par Monsieur et Madame BERNARD, pour partie (Décret de 2015).

**PROPOSITION**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De donner une suite favorable au projet de vente décrit ci-dessus, au profit de Monsieur et Madame BERNARD ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié.

**DECISION**

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

**2016-05-067 - L'ETOURNIAIS : ACQUISITION D'UN CHEMIN RURAL PAR M. ET MME POTTIER JEAN - RESULTAT DE L'ENQUETE PUBLIQUE**

**RAPPORTEUR : R. CHAUVEL**

**EXPOSE**

Conformément à la délibération du 29 mars 2016, l'enquête publique relative à l'affaire citée en objet a eu lieu du 17 mai au 1er juin 2016 inclus, suivant les dispositions du décret n°76-921 du 8 octobre 1976.

Monsieur GERARD, commissaire enquêteur, a rendu ses conclusions favorables à la vente du chemin, situé à L'Etourniais, au profit de Mr et Mme POTTIER Jean.

Les frais de vacations du commissaire enquêteur seront pris en charge par Monsieur et Madame POTTIER Jean, pour partie (Décret de 2015).

#### **PROPOSITION**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De donner une suite favorable au projet de vente décrit ci-dessus, au profit de Monsieur et Madame POTTIER ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié.

#### **DECISION**

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

#### **2016-05-068 - LES ALLEUX : ACQUISITION D'UN CHEMIN RURAL PAR M. ET MME PREAUX CHRISTIAN - RESULTAT DE L'ENQUETE PUBLIQUE**

**RAPPORTEUR : R. CHAUVEL**

#### **EXPOSE**

Conformément à la délibération du 29 mars 2016, l'enquête publique relative à l'affaire citée en objet a eu lieu du 17 mai au 1er juin 2016 inclus, suivant les dispositions du décret n°76-921 du 8 octobre 1976.

Monsieur GERARD, commissaire enquêteur, a rendu ses conclusions favorables à la vente du chemin, situé aux Alleux, au profit de Monsieur et Madame PREAUX Christian.

Les frais de vacations du commissaire enquêteur seront pris en charge par Monsieur et Madame PREAUX, pour partie (Décret de 2015).

#### **PROPOSITION**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De donner une suite favorable au projet de vente décrit ci-dessus, au profit de Monsieur et Madame PREAUX ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié.

#### **DECISION**

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

#### **TRAVAUX**

#### **2015-05-069 - PARTICIPATION FINANCIERE POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC EFFECTUES PAR LE SDE35 SUR LA PLACE DU 8 MAI**

**RAPPORTEUR : R. LEBANSAIS**

#### **EXPOSE**

Monsieur LEBANSAIS rappelle au Conseil Municipal que la Commune a refait entièrement la place en 2012. Lors des travaux, des fourreaux ont été mis en attente pour l'éclairage.

Le SDE, mandataire de la commune pour l'éclairage public, souhaite implanter 5 nouveaux points lumineux sur la place. Les travaux sont estimés à 36 400 € HT soit 43 680 € TTC et subventionnables à 15% soit 5 460 €. Le montant de la participation demandée par le SDE 35 est donc de 38 220 €.

### **PROPOSITION**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De valider le montant de la participation financière,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mandat.

### **DECISION**

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

### **2015-05-070 - AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX RELATIF AUX PREAUX DE LA COMMUNAUTE**

**RAPPORTEUR : R. LEBANSAIS**

### **EXPOSE**

Les travaux pour la restauration du bâtiment et ses annexes ont commencé en Septembre 2015. Lors de l'avancée du chantier, quelques évolutions ont été nécessaires quant aux marchés initialement prévus.

L'entreprise ROUSSEAU retenue pour le lot n°2 : Gros Œuvre, a réalisé une évacuation d'eau pluviale en limite de propriété avec Mr et Mme CADOR, ce qui entraîne une plus-value. Par conséquent, l'avenant proposé est de 970,50 € H.T.

Cette modification ne remet pas en cause l'économie globale du marché.

### **PROPOSITION**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De valider l'avenant,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant.

### **DECISION**

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

### **2015-05-071 - AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX RELATIF A LA RENOVATION DE LA SALLE DE DANSE, MUSCULATION, YOGA**

**RAPPORTEUR : R. LEBANSAIS**

### **EXPOSE**

Les travaux pour la rénovation de la salle de sport se terminent en juin après 11 mois de travaux. Lors de la visite du bureau de contrôle pour les vérifications réglementaires des normes handicapées, des non-conformités ont été relevées.

L'entreprise PELÉ retenue pour le lot n°6 : Menuiseries intérieures bois, doit poser 3 lisses portemanteaux dans chaque vestiaire à hauteur des PMR, ce qui entraîne une plus-value. Par conséquent, l'avenant proposé est de 361.71 € H.T.

Cette modification ne remet pas en cause l'économie globale du marché.

### **PROPOSITION**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De valider l'avenant,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant.

### **DECISION**

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.



## RESSOURCES HUMAINES

### 2015-05-072 - ACCUEIL D'UN STAGIAIRE AU MULTI-ACCUEIL

**RAPPORTEUR** : JP. OGER

#### EXPOSE

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les articles L 612-11, et D 612-56 à D 612-60 du code de l'éducation ;

**Vu** les circulaires du 23 juillet et du 4 novembre 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne présentant pas un caractère industriel et commercial ;

**Vu** la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires ;

**Considérant que** le stage correspond à une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles qui mettent en œuvre les acquis de sa formation en vue de l'obtention d'un diplôme ou d'une certification ;

**Considérant que** le stagiaire se voit confier une ou des missions conformes au projet pédagogique défini par son établissement d'enseignement et approuvées par l'organisme d'accueil ;

**Considérant que** les stages ne peuvent pas avoir pour objet l'exécution d'une tâche régulière correspondant à un poste de travail permanent, de faire face à un accroissement temporaire de l'activité de l'organisme d'accueil, d'occuper un emploi saisonnier ou de remplacer un agent en cas d'absence ou de suspension de son contrat de travail ;

**Considérant que** l'obligation de gratification est effective pour les stages de plus de 2 mois ;

**Considérant que** pour les stages et les périodes de formation en milieu professionnel dont la durée est supérieure à 2 mois, la convention de stage doit prévoir la possibilité de congés et d'autorisations d'absence au bénéfice du stagiaire notamment en cas de grossesse, de paternité ou d'adoption ; que le stagiaire bénéficie également de l'accès au restaurant administratif ou aux titres-restaurant, dans les mêmes conditions que les agents non titulaires de droit public de l'organisme d'accueil ainsi que de la prise en charge des frais de transport.

#### PROPOSITION

Afin de permettre l'accueil d'une stagiaire en alternance au Multi-Accueil de Louvigné-du-Désert du 14 juin 2016 au 31 mars 2017, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le montant de la gratification. Pour rappel, conformément aux textes de référence, une gratification dont le montant est fixé à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale, est versée mensuellement par l'organisme d'accueil à la personne en formation pour les stages de plus de deux mois.

#### DECISION

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal :**

- Décide d'instituer une gratification mensuelle dans les conditions suivantes :  
La gratification est égale à 15,00 % du plafond de la Sécurité sociale à compter du 1er septembre 2015 ;
- Dit que toutes les modalités de cette rémunération seront définies par une convention entre l'établissement d'enseignement, le stagiaire et la collectivité ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet ;
- Dit que les crédits sont inscrits au budget communal.

**2015-05-073 - RECRUTEMENT D'UN AGENT AU SERVICE ESPACES-VERTS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION – CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI-CAE)**

**RAPPORTEUR : JP. OGER**

**EXPOSE**

Depuis le 1er janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (C.U.I.) est entré en vigueur. Institué par la loi du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Dans le secteur non-marchand, le C.U.I. prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.).

Ces C.A.E. sont proposés, prioritairement aux collectivités territoriales, afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur marchand.

La Ville de Louvigné-du-Désert peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Un C.A.E. pourrait être recruté au sein de la commune, pour exercer les fonctions d'agent des espaces verts à raison de 35 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 18 mois à compter du 19 septembre 2016 jusqu'au 31 mars 2018.

L'Etat prendra en charge 85% (public n°8 à 10) de la rémunération correspondant au S.M.I.C. et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale. La somme restant à la charge de la commune (de l'établissement) sera donc minime.

**PROPOSITION**

**Vu** la loi n°2008-1249 du 01/12/2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion ;

**Vu** le décret n°2009-1442 du 25/11/2009 relatif au contrat unique d'insertion ;

Le Maire propose au Conseil Municipal Le recrutement d'un C.A.E. pour les fonctions d'agent des espaces verts à temps complet pour une durée de 18 mois à compter du 19 septembre 2016 jusqu'au 31 mars 2018.

**DECISION**

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

**2015-05-074 - RECRUTEMENT DE SAISONNIERS POUR LA PERIODE DE JUILLET ET AOUT**

**RAPPORTEUR : JP. OGER**

**EXPOSE**

L'accueil de loisirs d'été va fonctionner du 6 au 29 juillet et du 1<sup>er</sup> au 26 août. Le recrutement ayant été effectué, il sera donc nécessaire de prévoir la rémunération des animateurs titulaires ou stagiaires BAFA.

**PROPOSITION :**

La rémunération des titulaires BAFA sera basée sur le 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe indice brut 340 sur la base de 35 heures par semaine. La rémunération des stagiaires BAFA sera basée sur 70 % de la rémunération des titulaires du Bafa.

En cas de participation à l'encadrement d'un mini-camp, les animateurs se verront octroyer 3 heures de rémunération supplémentaire par nuit de présence. D'autre part, les ½ journées de préparation seront rémunérées sur la base de 4 heures par séance. Un contrat sera conclu avec chaque animateur.

#### **DECISION**

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

### **ADMINISTRATION GENERALE**

#### **2015-05-075 - MODIFICATION DES STATUTS DE LOUVIGNE COMMUNAUTE**

**RAPPORTEUR** : JP. OGER

#### **EXPOSE**

Le Conseil Communautaire, lors de sa réunion du 28 avril dernier, a décidé de procéder à la modification des statuts de Louvigné Communauté, en actualisant et en précisant un certain nombre de compétences.

#### **PROPOSITION**

**Vu**, les nouveaux statuts joints en annexe de la présente délibération,  
**Vu**, la lecture détaillée des nouveaux statuts réalisée par Monsieur le Maire,  
Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les statuts de Louvigné Communauté.

#### **DECISION**

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

#### **2015-05-076 - PROJET SHARE - DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION BRETAGNE DANS LE CADRE DU CONTRAT DE PARTENARIAT EUROPE-REGION-PAYS 2014-2020**

**RAPPORTEUR** : JP. OGER

#### **EXPOSE**

C'est à travers une nouvelle génération de contrats de partenariat que la Région Bretagne accompagne les projets des 21 Pays de Bretagne sur la période 2014-2020. Ces projets tournent autour de l'économie, du numérique, des transports, de l'environnement et de la culture. En liens avec les priorités de la Région, ces contrats accompagnent la mise en œuvre de stratégies de territoires, à l'échelle de chaque Pays.

Le Pays de Fougères a, conjointement avec les communes, ciblé des projets clés répondant à ces objectifs. Ainsi, le projet de Maison Commune qui concerne la réhabilitation des Préaux et du bâtiment attenant répondent aux objectifs du Contrat de Partenariat.

#### **PROPOSITION**

**Vu** le récépissé du dépôt de dossier au Pays de Fougères en date du 29 janvier 2016;

**Vu** l'avis unanime du Comité Unique de Programmation du Pays de Fougères du lundi 23 mai 2016 ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Solliciter une aide de la Région dans le cadre du Contrat de Partenariat 2014-2020,
- Signer toutes les pièces relatives à ce dossier

#### **DECISION**

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

**INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES :**

- Monsieur le Maire rappelle que les membres du Conseil Municipal sont invités à venir travailler en commission afin de valider les orientations préconisées par le cabinet d'étude en charge de la revitalisation du centre bourg. Chaque commission étudiera les projets relatifs à son domaine de compétence :

- **Commission travaux, le 15 juin à 18h30** ; seront évoqués notamment :

- La requalification de la RD 177,
- La requalification de la rue Maréchal Leclerc,
- La signalétique piétonne,
- La requalification des venelles,
- La valorisation des parkings Places Bochin et Bretagne,
- L'aménagement de la Place Charles De Gaulle.

- **Commission action sociale le 20 juin à 20h30** ; seront évoqués notamment :

- Le projet de résidence senior
- L'avenir du Multi-accueil

Suite à ces réunions le cabinet présentera ses conclusions au Conseil Municipal du 11 juillet à l'occasion de la validation de la convention de revitalisation.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée du départ des deux directrices d'école : Madame SIMONOT pour l'école Marie Le Tensorer (après 14 ans de service), et Madame LE BOLLOCH pour l'école Notre Dame de Jovence (après 8 ans de service). Le Conseil Municipal les remercie pour leur investissement auprès des enfants. Les cérémonies de départ auront lieu le :

- **30 juin à 18h00 à l'école Marie Le Tensorer ;**
- **Le 5 juillet à 19h00 à l'école Notre Dame de Jovence.**

- Monsieur le Maire fait part de la réunion d'information et d'échanges sur la création de la communauté d'agglomération organisée le 28 juin à 18h30 au Centre Culturel Juliette Drouet à Fougères.

- Monsieur le Maire fait lecture du courrier d'intention adressé à Monsieur le Président de Fougères Communauté concernant la position de la commune quant à l'avenir du centre culturel Jovence au sein de la future agglomération.

- Le Conseil Municipal est convié à l'inauguration des rues du Maine, de Bonne Fontaine, et Nelson Mandela le samedi 9 juillet à 10h30.

- Monsieur le Maire rappelle que les dates des animations estivales organisées à Louvigné-du-Désert sont indiquées sur le flyer distribué sur table :

- Du 10 juin au 28 août : expositions estivales à la Chapelle Saint Jean ;
- 17 juin : Fête de la musique ;
- 26 juin : Un dimanche au Prieuré, kermesse organisée par la compagnie Kisorod actuellement en résidence à Jovence ;
- 4 juillet : Passage du Tour de France ;
- 10 juillet : Moto Cross – Inter-ligue 85 cc et Trophées de Bretagne ;
- 16 juillet : 25 ans du jumelage franco-allemand et soirée moules frites organisée par l'OMCL suivie d'un feu d'artifice ;
- 25 août : Folklores du Monde, spectacle organisé par l'OMCL.

- Afin d'assurer la sécurité indispensable sur la commune lors du passage du Tour de France, Monsieur TABUREL sollicite des volontaires pour exercer les fonctions de signaleur. A cette occasion, Monsieur le Maire rappelle qu'il sera interdit de circuler et de stationner sur la RD 177 de 11h00 à 14h00. Par ailleurs, Un pique-nique sera organisé pour les enfants des deux écoles.

- Madame MICHEL demande quand aura lieu l'inauguration des bâtiments communaux dont les travaux se terminent à la rentrée (salle de danse et Préaux de la communauté). Monsieur le Maire précise qu'une inauguration sera organisée début septembre, pour la salle de danse, probablement à l'occasion du forum des associations.
  - Monsieur Jean-Pierre GUERIN signale un manque de sécurité rue Nelson Mandela lié à l'absence de marquage au sol et notamment de ligne médiane. Monsieur LEBANSAIS propose d'alerter les services techniques à ce sujet et de faire réaliser le traçage.
  - Monsieur COUASNON signale des actes de vandalisme sur les véhicules stationnés à proximité du Centre Culturel Jovence les soirs de spectacle. Il demande si l'installation d'un système de vidéo-protection pourrait être envisagée sur les deux parkings du Centre. Monsieur le Maire propose d'étudier cette question et suggère, dans un premier temps, de maintenir l'éclairage public allumé lors des évènements organisés à Jovence afin de dissuader de tels actes.
  - Dans le cadre des travaux de peinture réalisés au Stade Jean Patin par le FCLB, Madame LAMBERT souhaite savoir si une autorisation d'urbanisme est nécessaire. Madame LEE rappelle que cela n'est pas obligatoire à condition qu'il n'y ait pas de modification de la couleur.
  - Monsieur COSTENTIN invite les élus à la soirée Moules Frites du samedi 16 juillet. Un feu d'artifice sera tiré à cette occasion.
  - Dans le cadre de la révision du PLU en lien avec la stratégie de revitalisation, Madame LEE invite tous les élus intéressés à participer aux prochaines commissions d'urbanisme. L'élaboration du cahier des charges sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion organisée le jeudi 6 juillet à 20h00.
  - Monsieur LEBANSAIS invite les membres du Conseil Municipal à participer aux portes ouvertes de la nouvelle salle de danse, musculation, yoga le 27 juin à 20h00 rue Jules Ferry. Après la présentation de la salle et de ses équipements, la deuxième partie de la soirée permettra aux personnes intéressées d'engager une première réflexion sur la création d'une association pour le fonctionnement de la salle. Cette rencontre sera également l'occasion d'envisager de donner un nom au bâtiment.
- Enfin, Monsieur LEBANSAIS informe l'assemblée qu'un nouvel avenant au marché des Préaux sera à prévoir pour le lot maçonnerie.

**Etaient présents :** M. OGER Jean-Pierre ; M. GOUPIL Jean-Paul, Mme LEE Isabelle ; M. CHAUVEL Raymond ; Mme MOREL Monique ; M. VEZIE François ; M. LEBANSAIS Rémy, Mme DAUGUET Simone ; M. COSTENTIN Joseph ; Mme COQUELIN Marie-Germaine ; Mme LE GLEHUIR Jocelyne ; M. BOULIERE Daniel ; M. GUERIN Jean-Pierre ; M. COUASNON Michel ; Mme MICHEL Sylvie ; Mme JOURDAN Christelle ; Mme NOEL Marie-Laure ; M. LECHEVALIER Arnaud ; Mme GUILLOUX Christèle ; Mme FOUILLARD Stéphanie ; Mme ROINET Céline ; Mme LAMBERT Céline.

**Ou représentés :** M. TABUREL Norbert ; M. GUERIN Jérôme ; M. GUERIN Romuald ; Mme LESERVOISIER Flavie.

Le secrétaire

R. CHAUVEL




Le Maire

JP. OGER

